

SNUipp Val d'Oise

Infos



supplément 1 au n° 86 mai 2005

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

CP 4227 d 73 s ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Des enjeux essentiels pour l'avenir

Dispensé de timbrage

Déposé le 17 mai 2005

Alors que nous aurions du avoir toutes les raisons de nous réjouir de la consultation de l'ensemble des français par voie référendaire sur la question de constitution européenne - ce que tous les peuples d'Europe n'auront pas la chance de connaître, et qui a été obtenu en grande partie grâce à la mobilisation citoyenne ! – il paraît important aujourd'hui de revenir sur la façon dont s'est déroulée la campagne électorale...

Au début, peu de moments réels d'échange d'arguments, la complexité du texte rendant quasi inévitable le recours à des interprétations, des traductions, des simplifications parfois outrancières... Et puis, progressivement, l'opinion publique s'est emparée du débat, amenant des échanges inconnus jusqu'alors en France sur la question européenne.

Une campagne marquée aussi par un flagrant déséquilibre en faveur du Oui (le CSA est contraint de le relever, sans même d'ailleurs que les deux très longues interventions du Président de la République ne soient décomptées) 14 000 panneaux publicitaires au message directement orienté... tellement trop que des milliers de citoyens se mobilisent pour demander une meilleure prise en compte, dans les médias, des différentes sensibilités.

Et puis, il y a eu les « bavures » concernant directement le monde de l'éducation :

- la censure exercée par Fillon sur le fameux numéro de TDC : à la demande du Ministère, un débat entre deux professeurs défendant chacun une des options avait été organisé... certains propos ayant été jugés probablement trop convaincants, on demanda à leur auteur de les modifier, ce qu'il refusa. Bilan de l'opération, tous les exemplaires imprimés sont partis au pilon et le TDC finalement distribué dans les lycées et collèges ne comporte plus qu'un vibrant plaidoyer favorable au discours « officiel ».

- l'envoi par la commission européenne de matériel de propagande aux élèves de terminale (sur la base de fichiers fournis par qui ?)...

- l'usage quelque peu abusif de la notion d'obligation de réserve qui ne s'applique, faut-il le rappeler, qu'aux fonctionnaires dans l'exercice direct de leurs fonctions.

Pourtant, les enjeux de cette consultation et leurs conséquences sont essentiels pour l'avenir de l'Europe et par voie de conséquence de notre pays.

Notre syndicat, notre fédération ont porté, pour ce qui concerne leur champ de responsabilité, une appréciation négative, rejetant le texte en question (cf. p2). Ils ont fait, dans ce contexte particulièrement complexe, le pari de l'intelligence, en diffusant autant que possible des éléments d'appréciation et de compréhension (<http://www.fsu.fr>) et en faisant confiance à la capacité de jugement et d'analyse des enseignants dans leur vote citoyen.

A chacun d'entre nous de s'en saisir et d'assumer son choix, en toute responsabilité, le 29 mai dans l'isolement.

JP Maurice
secrétaire départemental
le 13 mai 2005

Sommaire

Edito	p 1
Texte Conseil National	p 2
Contributions tendances	p 3
Enquête carte scolaire	p 4

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Traité pour la Constitution Européenne : ce qu'en pense le SNUipp...

Pour une autre Europe, une Europe démocratique, d'égalité et de justice sociale.

Flexibilité, coupes budgétaires, réforme des retraites, déréglementation, aggravation des conditions de travail, réforme de l'assurance maladie, réforme de l'assurance chômage : toutes les régressions sociales actuelles sont coordonnées au niveau européen dans le cadre de la « *stratégie de Lisbonne* ».

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne, les politiques éducatives dites européennes sont très présentes, ces politiques préconisent une conception d'une éducation soumise à la logique économique de la compétitivité, dominée par l'utilitarisme et l'individualisme (cf les références au capital humain et à l'employabilité), ou la conception de la « *gouvernance* » du système éducatif selon la logique et les techniques managériales de l'entreprise. C'est d'ailleurs sur ces orientations que s'appuie Fillon pour légitimer son projet de loi.

C'est pourquoi le SNUipp et la FSU mobiliseront contre ce modèle social libéral, pour le rejet de la directive Bolkestein de libéralisation des services. Le SNUipp portera l'exigence d'une autre Europe, une Europe fondée sur les droits sociaux, les services publics, l'égalité et la justice sociale.

Sur l'europe, le SNUipp considère qu'il appartient à l'organisation syndicale d'organiser la réflexion collective de la profession sur les questions qui sont liées à son champ d'intervention pour leur permettre de débattre et pour contribuer à éclairer le débat public.

Il le fait à partir de ses champs de responsabilité, de ses mandats, de sa conception du syndicalisme et de son expérience.

En donnant une valeur constitutionnelle à des choix de politique économique, exposés jusque dans les détails dans la partie III, ce Traité dénie aux peuples le droit de choisir souverainement l'orientation

des gouvernements qu'ils élisent et constitutionnalise les orientations libérales.

Un mécanisme économique, la concurrence, est érigé en principe d'organisation de la société. Le « *marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée* » est mis sur le même plan que des valeurs morales, des libertés politiques ou des objectifs sociaux (l'égalité, la solidarité, la justice, la cohésion sociale, ...) dont on sait par expérience qu'ils sont peu compatibles avec une société fondée sur la concurrence.

Les services publics ne sont pas inscrits ni dans les valeurs, ni dans les objectifs de l'Union. Le Traité reprend pour l'essentiel les dispositions déjà en vigueur pour les services d'intérêt économique général (SIEG) reconnus par le Traité d'Amsterdam. Les SIEG restent soumis au droit de la concurrence, et peuvent au mieux avoir un statut dérogatoire, soumis à l'interprétation des institutions européennes. Ils ne sont jamais définis par des principes et des critères positifs résultant de la délibération démocratique et du choix des citoyens. La logique générale du Traité conduit à faire prévaloir la conception libérale des services publics, celle du service universel. Cette conception, qui réduit le service public à destination des plus démunis, organise la société à deux vitesses, alors que par ailleurs le Traité affiche un objectif de cohésion sociale. Elle est aggravée par l'idée qu'une mission de service public peut être aussi bien assurée par un opérateur privé que public.

Le SNUipp estime que la concurrence fiscale conduit à l'affaiblissement des ressources publiques, ce qui ne permettra pas de développer la solidarité au sein des nations, ou entre les nations, ni de financer des grands projets d'éducation, de recherche et d'infrastructures, nécessaires au redressement de la croissance et au plein emploi.

Le Traité reprend en l'état la Charte des droits fondamentaux, adoptée à Nice, qui bien qu'elle affirme certains principes auxquels nous souscrivons, n'énonce que des principes généraux peu contraignants et des droits au rabais : « *droit de travailler* » contre le droit au travail, droit « *à une aide pour le logement* » contre le droit au logement. Rien sur le droit des femmes à disposer de leur corps, sur le droit au divorce, sur le droit à un revenu minimum, sur les droits des résidents non-membres de l'union ...

Des orientations politiques décisives sont choisies sans que les Parlements, les organisations syndicales et l'ensemble des partenaires ne soient saisis. Ainsi, si le SNUipp ne conteste pas le projet d'une coopération au niveau européen dans le domaine de l'Éducation, il conteste le déficit démocratique dans lequel s'élaborent les politiques éducatives européennes. Le préambule, et surtout l'article 51-3, posent des problèmes sérieux au regard des principes de laïcité que la FSU défend. Ce texte consacre des orientations qui vont à l'encontre d'une Europe de la justice, des droits, du plein emploi, du progrès social, d'une Europe démocratique, c'est pourquoi le Conseil National du SNUipp a longuement débattu du projet de traité constitutionnel européen et de l'expression du syndicat, il a réaffirmé son profond désaccord à la constitution. Sans donner de consigne de vote, il continue à exprimer sa condamnation et son rejet de la Constitution.

Le SNUipp informera publiquement de cette position. Il poursuivra cette campagne d'information et de dénonciation (RIS, Assemblées, presse ...), et participera aux mobilisations et initiatives qui vont dans le sens d'une autre Europe, une Europe démocratique, sociale et plus juste.

Texte adopté par le
Conseil National du SNUipp
Mars 2005

Pour une autre Europe, dire non à la constitution européenne !

Comme syndicalistes, nous nous opposons à la constitution européenne parce qu'elle touche de façon très précise aux questions qui sont au coeur des luttes sociales et syndicales de ces dernières années. Elle aura des conséquences tant sur les services publics, pour la protection sociale que pour les conditions d'existence de l'ensemble des salarié-es.

Avec elle, c'est la consécration ultralibérale du marché où la concurrence prime sur les solidarités. Ce que nous dénoncions déjà tous lors de notre grève générale en 2003 !

Dans l'article 1-3 portant sur les objectifs de l'Union, le dogme libéral est annoncé : « L'Union offre un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée ». Il est rappelé tout au long des 341 pages du TCE.

Les préoccupations sociales n'occupent que 7 pages et ne contiennent aucun objectif clair et chiffré.

Ce texte est un concentré gravé dans le marbre constitutionnel de ce que nous combattons quotidiennement sur le terrain syndical. Tout le débat qui se déroule en ce moment montre que la question sociale est au coeur de l'opposition au TCE. C'est ce qui motive notre engagement en tant que syndicalistes dans la campagne unitaire pour le « non » qui se développe partout dans le pays.

Quel que soit le résultat du référendum, il faudra continuer de se battre, de proposer, de construire unitairement des alternatives au libéralisme. Mais cette bataille sera plus facile si le traité aura été refusé. Voilà pourquoi le mouvement syndical est pleinement concerné et intéressé par un rejet du traité.

Parce que nous sommes convaincu-es que l'Europe est nécessaire, qu'une autre Europe est possible comme celle que nous dessinons dans nos plateformes revendicatives, dans nos luttes, dans les forums sociaux, nous disons non à l'Europe libérale et non à cette constitution.

Ecole Emancipée

L'Europe que nous voulons

Adopter une constitution est une affaire grave. L'organisation syndicale s'inscrit dans le débat démocratique en favorisant la réflexion collective de ses adhérents sur les questions liées à son champ d'intervention pour contribuer à éclairer le débat public, en respectant la pluralité des opinions.

En accordant une valeur constitutionnelle à des **choix économiques**, le Traité Constitutionnel Européen limite la capacité pour les peuples de choisir souverainement l'orientation des gouvernements qu'ils éliront dans l'avenir (le programme de nationalisations que contenait le Programme Commun de la Gauche serait ainsi impossible). La concurrence, érigée en principe intangible d'organisation de la société, conduit à des choix de politique économique subordonnée au respect d'« *une économie de marché ouverte* » et à une vision monétariste et d'une politique de l'emploi conduisant à accroître la flexibilité et la concurrence.

Les **services publics**, fondements de l'organisation de notre société et des légitimes solidarités qu'elle développe, ne sont inscrits ni dans les valeurs, ni dans les objectifs de l'Union. La confusion entretenue entre le Service Public et les missions qu'il doit assurer est porteuse de tous les dangers, par l'ouverture à la concurrence totalement incompatible avec les impératifs de service public.

Tout en affirmant que **l'éducation** reste de la compétence des Etats, le Traité déclare que « *l'Union contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre Etats membres et, si nécessaire en appuyant et en complétant leur action* ». Par cette méthode, les Etats et la Commission fixent des « *lignes directrices* », établissent des « *indicateurs de référence* », évaluent les « *bonnes pratiques* » qui permettent d'atteindre les objectifs fixés. Des orientations politiques décisives sont ainsi choisies pour le système éducatif, leur conférant une « *légitimité européenne* ». Les « *objectifs* », « *indicateurs* », et « *bonnes pratiques* », présentés comme des évidences, s'inscrivent dans des orientations bien précises (employabilité...) qui échappent aux parlements et au contrôle démocratique direct.

Nous affirmons notre profond désaccord avec ce projet de constitution qui ne répond pas aux attentes de justice, de plein emploi, de progrès social et de démocratie que nous avons pour l'Europe.

Carte scolaire 2005/2006 - étape n°2

Nous allons entamer la deuxième période de travaux pour la carte scolaire. Lors des travaux de janvier 2005, l'inspecteur d'académie a prononcé 46 fermetures, 42 blocages pour 43.5 ouvertures et 49 ouvertures de seconde urgence pour une dotation départementale limitée à 11 postes par le ministère. Cette seconde étape est très importante puisque près de 100 écoles sont en situation d'incertitude quant aux conditions de rentrée prochaine, ceci sans compter les cas de situations nouvelles. Afin de défendre au mieux la situation de votre école, les délégués du SNUipp vous invite à compléter et renvoyer cette nouvelle enquête afin que nous puissions réactualiser nos dossiers.

Ville : **circonscription**

Ecole **ZEP**
 **REP**
 maternelle
 élémentaire
 primaire (mat+élém)

Tél. : Courriel :

Nombre de classes actuel :

Décharge direction : 0 0,25 0,50 1,00

Effectifs actuels	
	2 ans
	3 ans
	4 ans
	5 ans
	CP
	CE1
	CE2
	CM1
	CM2
	TOTAL

Prévisions 2005-2006	
	2 ans
	3 ans
4 ans	
	5 ans
	CP
	CE1
	CE2
	CM1
	CM2
	TOTAL

Préparation de la rentrée 2006 :

Groupe de travail CTPD

09 juin 2005
(ajustements carte scolaire)

La date des CDEN (Commissions Départementales de l'Education Nationale) fixée par le Préfet n'est pas encore connues.

Renseignements complémentaires éventuels

(classes spécialisées CLIS CLIN, intégrations, scolarisation effective des moins de 3 ans, constructions prévues, problèmes de locaux scolaires, évolution démographique particulière...)

Dans le travail de préparation, quelle(s) mesure(s) a (ont) été évoquée(s) par l' IEN

(si demande d'ouverture ou de non-fermeture, arguments, point de vue de l'IEN...)

Retourner cette fiche, accompagnée de documents complémentaires éventuels, à

SNUipp Val d'Oise

Maison des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr



Tous les éléments doivent nous parvenir avant le 26 mai 2005

afin que nous ayons le temps de préparer le travail



F
S
U